



Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors d'une séance régulière tenue le 12 septembre 2006, le Conseil municipale de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a adopté le règlement suivant :

- **Règlement no 427-2 : Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement RMH-330 (no 427).**

QUE ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement des véhicules sur une partie du boulevard du Domaine, du côté sud, entre le boulevard Perrot et la rue Alexis-Trottier.

QUE ce règlement est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, CE 20 SEPTEMBRE 2006.

Jacques Robichaud, avocat
Greffier

/sr